

1 ASSISTANT SERVICE DE TRANSFUSION SANGUINE

Expériences souhaitées

- Titulaire d'un doctorat en médecine ou en pharmacie
- Titulaire du DES de Biologie Médicale

Expériences professionnelles souhaitées

- Bonne connaissance de la biologie hospitalière
- Expérience dans les champs d'activité de la Transfusion Sanguine et/ou en Histocompatibilité grandement appréciées

FONCTIONS ET MISSIONS EXERCEES :

Participation à l'ensemble des activités du service en rapport avec la transfusion sanguine et l'Histocompatibilité.

Participation à la permanence des soins (astreintes) pour la prestation de conseil transfusionnel et la transplantation d'organe.

PRESENTATION DU SERVICE DE TRANSFUSION SANGUINE :

Le Service de Transfusion Sanguine (STS) est en charge de l'activité transfusionnelle (approvisionnement, préparation, qualification, délivrance/distribution des Produits Sanguins Labiles et vigilances associées) pour la Nouvelle-Calédonie ainsi que Wallis et Futuna.

Il est le Laboratoire d'Immuno-Hématologie Receveur du CHT et laboratoire de référence au niveau du territoire.

Il est le Laboratoire d'Histocompatibilité pour la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna.

Les intéressés ne peuvent faire acte de candidature que sur les postes publiés dans la discipline ou la spécialité correspondant à leur(s) diplôme(s).

Conditions d'emploi

1. **Contrat :**

Contrat d'une durée initiale d'un an ou de deux ans renouvelable (délibération n°146/CP du 05 novembre 1991 portant statut des assistants territoriaux, la loi du pays n°2010-1 du 12 janvier 2010, délibération n°43/CP du 03 mai 2011). Le statut des assistants de Nouvelle-Calédonie ne prévoit aucune reprise d'ancienneté.

2. **Conditions de recrutement :**

1^{ère} Rémunération mensuelle brute de 6822 euros + les gardes

Prime d'installation brute de 6822 euros si contrat d'un an ou de 13645 euros si contrat de deux ans

Prise en charge des frais de transport de l'intéressé (e) et de sa famille par l'établissement si recrutement extérieur

Montant des indemnités de gardes : 463 euros sur place – 73 euros à domiciles – 114 euros par déplacements

Régime de congés spécifiques au statut des assistants (congés annuels de 30 jours ouvrables, et congé formation de 15 jours avec prise en charge du billet d'avion dès la 2^{ème} année de fonctions)

Date de clôture : 26 septembre 2024

Prise de fonctions : 02/11/2024

Renseignements complémentaires à demander par e-mail : Docteur Maxime RAZ (Chef de service)
maxime.raz@cht.nc

Modalités de dépôt des candidatures

Les dossiers de candidatures sont à adresser

A la Direction Générale/Affaires Médicales

BP J5 – 98849 Nouméa – Nouvelle Calédonie

E-Mail : alexandre.dumont@cht.nc

L'offre d'emploi est consultable sur le site du CHT : www.cht.nc dans la rubrique « offre d'emploi »

Le dossier de candidature doit être présenté de manière à faire ressortir les qualifications du candidat, titres et travaux et comportera, au minimum, les pièces suivantes :

1. une demande manuscrite mentionnant la spécialité et la fonction souhaitée
2. un curriculum vitae détaillé avec photo d'identité
3. un exposé des titres avec photocopies des diplômes et des titres obtenus et fonctions hospitalières exercées
4. un extrait d'acte de naissance ou une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
5. un extrait du casier judiciaire n° 3
6. un certificat médical d'aptitude physique et mentale à servir outre-mer et à exercer les fonctions postulées, établi par un médecin agréé
7. une attestation d'inscription à l'ordre professionnel concerné, datant de moins de trois mois, faisant mention de la qualification ordinale
8. un justificatif de la position du candidat au regard des lois sur le recrutement de l'armée et sur le service national

Les pièces justificatives demandées aux alinéas **4, 5, 6 et 7 ci-dessus**, doivent avoir été établies dans un **délamaximum de 3 mois avant la date d'expédition du dossier de candidature.**